



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Nouveau jeu à gratter de la Française des jeux

Question écrite n° 9909

Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur le nouveau jeu à gratter de la Française des jeux, « Mon Ticket pour 2024 ». Il s'agit d'un ticket à gratter qui offre plusieurs dizaines de places en finale pour des épreuves de l'édition des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. Essayant en vain de camoufler l'inaccessibilité de ces jeux au plus grand nombre, ce nouveau jeu n'est pas admissible. Un tel profit réalisé sur le dos des citoyens qui ne peuvent se permettre cette participation - auxquels on fait miroiter, pour trois euros, la maigre possibilité d'assister à une épreuve - est honteux. Cette logique de marchandisation est déshonorante. Aussi, M. le député demande à Mme la ministre des éclaircissements sur la genèse et les conditions de ce jeu. Il souhaite connaître les mesures prévues par le Gouvernement pour assurer la transparence des opérations liées à ce jeu à gratter, ainsi que les actions envisagées pour garantir un accès équitable et abordable aux épreuves des jeux.

Texte de la réponse

Pour les Jeux Olympiques, plus d'un million de billets à 24 € et près de la moitié des billets en vente ont été proposés à 50 € ou moins. Depuis le 15 février 2023, date du début de la première phase de vente, le succès a été considérable. S'agissant des jeux Paralympiques, la vente de billets a débuté le 9 octobre. 500 000 billets sont proposés au prix plancher de 15 € et des « pass journée » à 24 € permettront de découvrir plusieurs sports. Plus de 80 % des billets sont proposés à un prix unitaire de 50 € ou moins. Il sera d'ailleurs possible d'assister gratuitement à certaines épreuves : les marathons féminin et masculin, les courses cyclistes sur route ou encore les épreuves d'eau libre et de triathlon dans la Seine, sans parler de la cérémonie d'ouverture des jeux Olympiques qui permettra à plusieurs centaines de milliers de spectateurs qui seront placés sur les quais hauts de part et d'autre de la Seine, de profiter d'un spectacle inoubliable gratuitement. Enfin, l'État fait l'acquisition de 400 000 billets pour les jeux Olympiques et les jeux Paralympiques, pour un total de 11 M€, afin de les redistribuer gratuitement à des publics jeunes ou particulièrement méritants, principalement les publics scolaires (près de 200 000 billets offerts), les jeunes engagés dans le mouvement associatif, les bénévoles des fédérations sportives, mais aussi les clubs de supporters, les personnes en situation de handicap et leurs aidants, ainsi que les fonctionnaires de catégorie B et C relevant des ministères les plus fortement impliqués dans l'organisation des Jeux. Concernant l'organisation d'un jeu à gratter « Mon ticket pour Paris 2024 » proposé par la Française des jeux (FDJ), celui-ci entre dans l'accord du programme de licence conclu entre Paris 2024 et FDJ. Les deux parties ont validé l'ensemble du dispositif (jeu et opérations promotionnelles) en amont du lancement de cette opération. Enfin, il convient de le rappeler, tout jeu de hasard est fondé sur un coût modique et une espérance de gain très incertaine, ce qu'aucun joueur ne peut ignorer.

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9909

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 novembre 2023

Question publiée au JO le : [11 juillet 2023](#), page 6379

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2869